

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Roger

<https://www.cadre21.org/membres/1e5a77c02eb6dc5844fc75ec>

Date d'obtention : 2023-12-01 17:09:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape consiste à parler à la personne qui fait le signalement et à la victime. Il faut écouter, rassurer et soutenir ces jeunes en renforçant positivement leur démarche de signalement. Ensuite, à l'aide des outils SEXTO, il faut évaluer l'incident en remplissant la grille d'évaluation (amorce, nature, intentions et étendue de l'incident). Il ne faut pas juger, mais simplement accueillir les informations avec bienveillance.

Troisièmement, vérifier l'information en demandant si d'autres personnes sont impliquées, ou s'il existe des témoins. Il faudra également rencontrer ces personnes pour qu'elles valident/invalident l'information reçue à l'aide des outils de la trousse SEXTO.

Enfin, Parler au jeune instigateur pour entendre sa version, en protégeant les personnes qui ont signalé la situation si on juge qu'il ne s'agit pas d'un acte malveillant. Si au contraire il s'agit d'un acte malveillant, ne pas questionner l'instigateur, mais plutôt appeler la police.

Confisquer les appareils des personnes qui disent avoir pris ou reçu des photos. Les remettre à la police sans regarder les photos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que la trousse SEXTO structure toute l'intervention à mettre en place dans l'école suite à une situation de sextage qui peut avoir un impact sur la vie scolaire de l'élève. La prise d'information rapide auprès des personnes concernées ou témoin est la clé.

Dans le doute, je peux toujours appeler les partenaires du SPVM ou du CPDC.

L'intervention est différente si des adultes sont impliqués ou si des intentions malveillantes sont à la source de la situation: les policiers doivent être impliqués dès le départ, ce sont eux qui prendront en charge la suite des interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

J'imagine que les inconforts de tout le monde ne sont pas au même moment de l'intervention. Pour certains, il peut s'agir du signalement lui-même: la victime vivra beaucoup d'émotions et de la peur. Ce n'est pas toujours facile d'accueillir l'émotion avec bienveillance et sans jugement, tout en la rassurant. Pour d'autres, l'inconfort peut être la peur de "crier au loup" pour rien, d'activer un processus impliquant plusieurs personnes et intervenants alors que la situation ne nécessite peut-être pas l'activation du protocole. Pour moi, c'est la gestion des cellulaires auprès de l'instigateur (particulièrement s'il a une intention malveillante). J'ai peur que mon intervention fasse dégénérer la situation (il faut aussi gérer les parents...).